

## *Séance extraordinaire du 21 octobre 2024*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 18 h 45, le 21 octobre 2024, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

### **PRÉSENTS**

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1  
Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2  
Monsieur Martin veilleux, conseiller au siège no. 4  
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5  
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier et madame Marie Claude De Gagné, adjointe principale à la direction générale, sont également présents.

### **ABSENTE**

Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3

### **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

À 18 h 45, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

### **Résolution 2024-10-210**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

### **Déclaration du directeur général et greffier-trésorier**

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

### **Résolution 2024-10-211**

#### **Rejet des soumissions dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin de la Pépinière**

**Attendu qu'** en date du 23 septembre 2024, un appel d'offres public était lancé pour recevoir des offres pour la réhabilitation du chemin de la Pépinière;

Séance extraordinaire du 21 octobre 2024

**Attendu que** les enveloppes d'offres de services ont publiquement été ouvertes à la mairie, le 18 octobre 2024;

**Attendu que** les entreprises suivantes ont soumis une offre de services :

- TEM Entrepreneur général
- Duroking
- Béton Fortin Inc.
- Entreprise Gaétan Jolicoeur
- Hardy Construction
- Construction Lemiro Inc.

**Attendu qu'** en conformité avec le document d'appel d'offres, les prix suivants ont été obtenus :

Soumissionnaires	Prix total soumis (taxes incluses)
TEM Entrepreneur général	435 197,74 \$
Duroking	495 806,69 \$
Béton Fortin Inc.	559 360,16 \$
Entreprise Gaétan Jolicoeur	601 077,92 \$
Hardy Construction	650 841,27 \$
Construction Lemiro Inc.	874 000,00 \$

**Attendu que** les soumissions reçues dépassent largement le budget disponible pour la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Roy, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

**Que** ce conseil rejette toutes les soumissions reçues pour le projet de réhabilitation du chemin de la Pépinière, en raison de contrainte de disponibilité budgétaire.

Adoptée à l'unanimité.

**Période de questions.**

Aucune question.

**Résolution 2024-10-212**

**Levée de l'assemblée**

À 19 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

**Que** la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau  
Maire

Guy Nolet  
Directeur général et greffier-trésorier